MAIRIE DE CHARLEVILLE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 11 mai à 18 heures et 00 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mme Colette PASQUET, Maire.

Présents : Colette PASQUET, Joël SUAU, Amélie LEBON, Gérard GYORS, Alexandre POURRE, Fabien GAUGAIN, Patrice LEBON, Thierry DURAND, Christine CHARPENTIER et Bernard ROCHE.
Absente excusée : Colette LECAT

Secrétaire de séance : Amélie LEBON

Le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour : Détermination du loyer du logement communal rénové », le conseil municipal accepte l'ajout à la séance.

MODIFICATION NUMEROTATION HABITATION 30 BOUT DE LA VILLE

Suite aux nouvelles constructions et rénovations d'habitations, autour du n° 30, Bout de la Ville, il convient de trouver une solution pour la numérotation compliquée de 5 habitations concernées.
Ces habitations étant concernées par une servitude, une demande de renseignements sera transmise aux services compétents, pour l'éventualité de nomination d'une impasse et d'une renumérotation.
Une rénovation de l'habitation du n° 30 (anciennement Mr Jean PETIT), étant projeté par un futur administré, il est proposé de remplacer la numérotation par le n° 28 bis.

NOMINATION RUE

A la demande de propriétaire, chemin des Ouches, il est proposé l'achat d'un panneau de rue « Chemin des Ouches ». Une information sera communiquée aux habitants.
Adopté à l'unanimité.

PROPOSITION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE LOGEMENT COMMUNAL (PRET CREDIT AGRICOLE)

Le Maire présente au conseil municipal, les travaux de réhabilitation du logement communal et présente la proposition de financement.
Il expose que ce projet comporte l'exécution d'un programme de travaux dont il soumet le mémoire justificatif et dont le devis s'élève à 40 000.00 € TTC.
Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Président et délibéré,
1 -- **prennent en considération et approuvent le projet** qui leur est présenté,
2 -- comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant du devis : 40 000.00 €
Emprunt sollicité au C.A.M :
Prêt moyen terme : 40 000.00 €

Et décident de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25 rue Libergier, l'attribution d'un prêt de 40 000.00 euros, au taux fixe en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 10 années, 4 échéances par an, 40 échéances sur la périodicité et 50€ de frais de dossier.
3 – **ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants,**
4 – prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances,
5 – **autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents** à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant, Madame Colette PASQUET, Maire de Charleville, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.
Adopté à l'unanimité.

ACHAT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION

Dans le projet de sécurité du village, il est proposé de mettre la rue de l'école en sens unique avec la pose d'un panneau d'interdiction de circulation et d'accès aux véhicules de plus 3,5 tonnes, sauf livraison et bus scolaire.

Il est envisagé de réduire la vitesse sur la route Départementale D47, devant la mairie à 30km/h. Une demande sera transmise aux services du Département.

Le Maire présente le devis de la société DIRECT SIGNALETIQUE pour la fourniture de panneaux de signalisation, pour un montant de 815.27€.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **ACCEPTE le devis** et **AUTORISE le Maire à signer le devis**.

Adopté à l'unanimité.

REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS

Point reporté

INSTAURATION TAXE AMENAGEMENT

Point reporté

DETERMINATION DU LOYER DU LOGEMENT RENOVE

Vu les travaux de rénovation du logement communal, et comparé au deuxième logement,

Adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Reliure des registres d'Etat-civil : après acceptation du devis pour la reliure des registres d'état-civil, la société SEDI a émis une demande de modification de ce dernier, passant de 600.77€ à 1 250.40€. Le Maire a donc demandé l'annulation des travaux de reliure.

- Notification attribution subvention **:** Suite à la demande de subvention effectuée auprès du comité régional de programmation pour le Fonds Vert, pour le remplacement de l'éclairage public, il a été attribué à la commune, une subvention de 15 080.00€ soit près de 50% du montant total des travaux.

- Elections sénatoriales : le Maire informe le conseil municipal qu'il devra se réunir le vendredi 9 juin prochain en vue de la désignation des délégués. Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre 2023.

Séance levée à 20h00.